



Procès-verbal
Le mardi 21 mai 2002 - n° 102

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Facal, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 91, Loi concernant la prolongation de certaines conventions collectives des secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 91 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 91 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 16 mai 2002, sur la motion de M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 101, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les résidences pour personnes âgées, soit maintenant adopté.

Au cours de l'intervention de M. Bergman (D'Arcy-McGee), du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 36 du Règlement, M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

21 mai 2002

À 12 heures, M. Brouillet, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme la Présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Brodeur (Shefford) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 mai 2002, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1163-20020521)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

21 mai 2002

Avis touchant les travaux des commissions

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de débiter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage.

M. Beaulne, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de faire le bilan de l'audition des dirigeants de Télé-Québec, dans le cadre du mandat de surveillance d'organisme.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Beaulne, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 mai 2002, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Brodeur (Shefford).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le recours à l'octroi de contrats de moins de 25 000 \$ ne fasse pas l'objet d'une utilisation abusive.

21 mai 2002

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jutras, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 89, Loi sur le système correctionnel du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 89 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 89 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Trudel, ministre responsable des Affaires autochtones, propose que le principe du projet de loi n° 93, Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata).

21 mai 2002

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Bélanger (Mégantic-Compton) à Mme Goupil, ministre responsable des Aînés, concernant les pouvoirs de la Protectrice des usagers dans le dossier des résidences pour les personnes âgées ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à M. Legault, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le décès d'une personne à l'urgence de l'hôpital de Saint-Jean et un plan d'action pour les urgences ;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Rochefort (Mercier) à Mme Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, concernant le projet Tapaj.

À 18 h 40, M. Bissonnet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 mai 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL